



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 13627

### Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la demande de revalorisation de l'AAH formulée par l'Association des paralysés de France. En effet, les personnes handicapées qui sont aujourd'hui dans l'incapacité physique, intellectuelle ou psychique de travailler ne peuvent plus accepter de vivre avec 621,27 euros par mois. Avec ce montant de ressources, inférieures au seuil de pauvreté, elles ne peuvent plus se loger, se nourrir et même parfois se soigner tant ce montant est dérisoire par rapport aux charges qui sont les leurs. L'Association des paralysés de France rappelle l'engagement pris par le Président de la République de valoriser de 25 % d'ici à 2012 le montant de l'AAH et réclame la mise en place en urgence d'un véritable revenu d'existence d'un montant égal au SMIC. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour permettre aux personnes en situation de handicap de vivre dignement.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marylise Lebranchu](#)

**Circonscription :** Finistère (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13627

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, relations sociales et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 décembre 2007, page 8166

**Question retirée le :** 29 janvier 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)